

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 39 du 21 septembre 2017

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 3

ERRATUM
de classement.

Du 11 septembre 2017

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM de classement.

Du 11 septembre 2017

NOR A R M S 1 7 5 1 7 0 2 Z

Textes modifiés :

Décret n° 55-814 du 22 juin 1955 (JO du 23 juin 1955, p. 6235 ; signalé au BOC 12/2015 ; BOEM 110.6.2.6).

Arrêté du 22 novembre 1955 (BO/G, 1956, p. 1811 ; BO/A, p. 2298 ; BOEM 110.6.2.6) modifié.

Référence de publication : BOC n° 39 du 21 septembre 2017, texte 3.

Le classement dans l'édition méthodique du *Bulletin officiel des armées* des textes ci-après est modifié comme suit :

DATE.	TEXTE.	SUPPRIMER.	AJOUTER.
22 juin 1955	Décret n° 55-814 (JO du 23 juin 1955, p. 6235 ; signalé au BOC 12/2015) relatif aux commissions ministérielles de la jeunesse.	110.6.2.6	110.5.2.5
22 novembre 1955	Arrêté (BO/G, 1956, p. 1811 ; BO/A, p. 2298.) fixant la composition et le mode de fonctionnement de la commission de la jeunesse au ministère de la défense nationale et des forces armées.	110.6.2.6	110.5.2.5